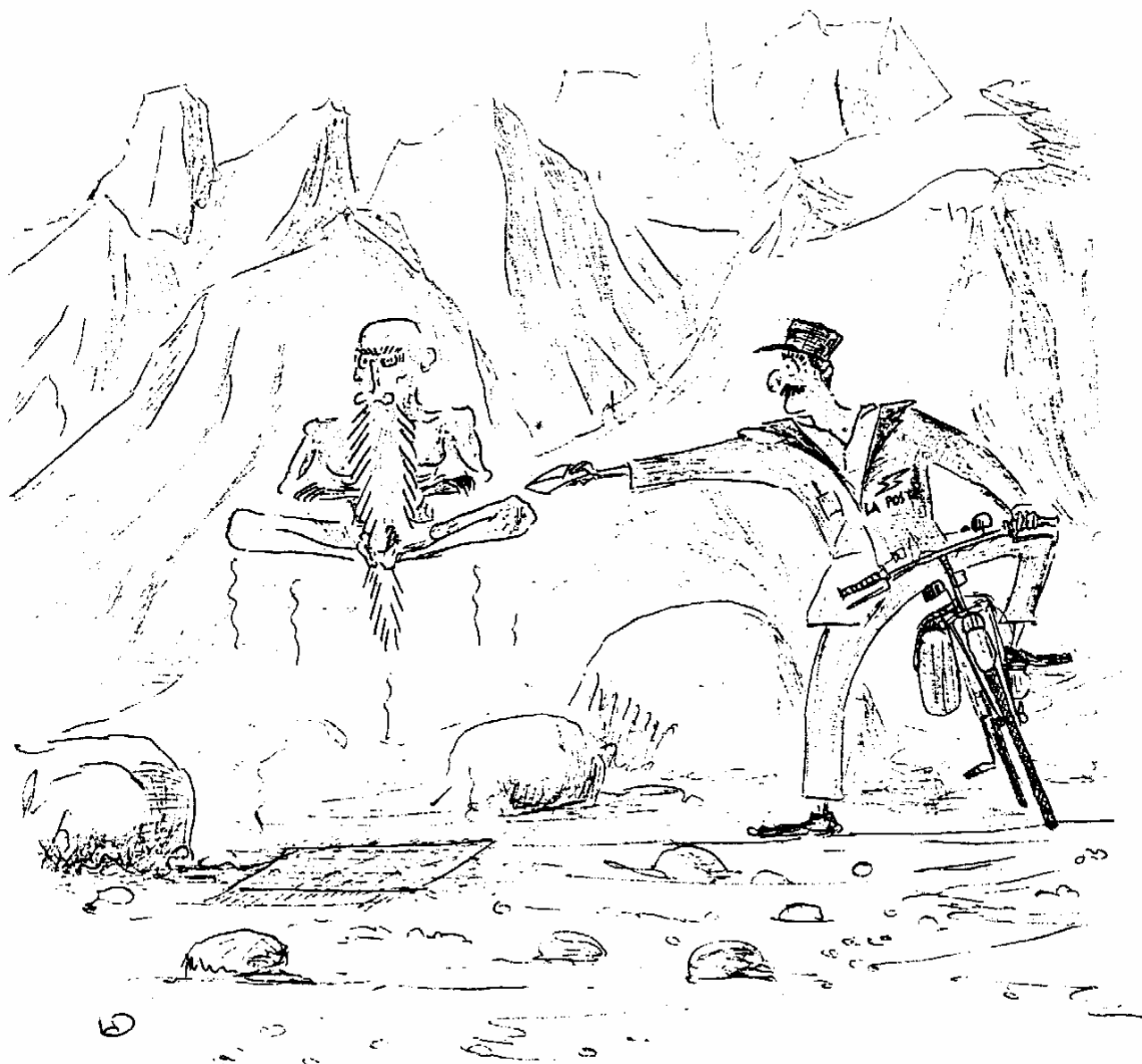


LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 26

octobre 2005

COURRIER DE L'ASCETE n° 26

octobre 2005

SOMMAIRE

- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AOUT 2005.
- CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 AOUT 2005.
- DEBATS EN MARGE DE L'ASSEMBLEE GENETALE DU 26 AOUT 2005.
 1. Mise en place des comités régionaux de validation des données pour l'Atlas national de l'ASCETE.
 2. Point sur les atlas régionaux en cours.
 3. Mise en place de nouvelles rubriques sur le site de l'ASCETE.
 4. Mise à jour de la liste des noms vernaculaires des Orthoptères de France, ou au moins constitution d'un comité.
- NOUVEAUX MEMBRES.

- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AOUT 2005.

La séance est ouverte à 10 h 00' à la Maison du Parc Naturel Régional du Morvan (St Brisson, Nièvre).

Président de séance : B. DEFAUT.

Secrétaire de séance : J. DESILE.

1. Quorum.

13 adhérents sont physiquement présents : B. DEFAUT (président, 1 pouvoir), F. VENEAU (vice-président, 1 pouvoir), J. DESILE (trésorier, 1 pouvoir), O. BARDET (membre, 1 pouvoir), Y. BRAUD (membre), A. FRANÇOIS (membre, 1 pouvoir), S. GADOUM (membre), G. JACQUEMIN (membre), S. JAULIN (membre), D. MORICHON (membre), D. MORIN (membre), S. PUISSANT (membre), Eric SARDET (membre).

05 adhérents ont envoyé un pouvoir valide : L. DEFAUT, M. LEPLEY, G. ORIEUX, A. ROYAUD, C. VANAPPELGHEM.

Soit un total de 18 personnes physiques ou morales qui sont présentes ou représentées à cette assemblée générale ordinaire.

Puisque le quorum est fixé au quart des membres et qu'à cette date 50 adhérents sont à jour de leur cotisation, le quorum est atteint.

2 Rapport moral et compte-rendu d'activités (B. DEFAUT).

2-1. Adhérents.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Lors de l'AG	2	7	16	29	28	36	41	40	42	48	44	50
A la fin de l'année	2	18	33	42	46	52	54	48	49	51	58	
arrivées	2	16	18	13	9	11	6	1	4	3	7	
départs	0	0	3	4	5	5	4	7	3	1	0	
solde	+ 2	+ 16	+ 15	+ 9	+ 4	+ 6	+ 2	- 6	+ 1	+ 2	+ 7	

L'ASCETE serait-elle à nouveau sur une pente ascendante en ce qui concerne le nombre des adhérents ? Nous en avons enregistré sept nouveaux en 2004, ce qui a porté le nombre total à une petite soixantaine, et déjà trois en 2005. C'est prometteur.

2-2. Vente du « synopsis des Orthoptères de France ».

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAUX
en souscription (80 F)	42	12									54
à plein tarif (100 F, puis 120 F, puis 19 euros)		52	35	48	29	5	11	2	10	(1)	193
TOTAUX par année	42	64	35	48	29	5	11	2	10	(1)	247
TOTAUX depuis le début	42	106	141	189	218	223	234	236	246	(247)	

La deuxième édition du « synopsis » (1999) étant épuisée, il se pose la question de savoir s'il vaut mieux se contenter d'un tirage en l'état, ou au contraire envisager une nouvelle édition mise à jour.

2-3. La revue.

a. Vente de la revue (hors abonnement).

En 2004 nous avons vendu aussi bien que les années à colloque (1997, 1999 et 2001). C'est sans doute en grande partie lié à l'existence de notre site InterNet.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAUX
tome 1	0	7	4	2	0	1	3	0	2	(1)	20
tome 2		4	3	2	0	2	0	0	1	(0)	12
tome 3			1	4	0	1	1	0	1	(0)	08
tome 4				6	1	0	0	0	1	(0)	08
tome 5					1	2	0	0	2	(0)	05
tome 6						6	1	1	2	(0)	10
tome 7							0	1	2	(3)	06
tome 8								0	3	(0)	03
tome 9									0	(1)	01
TOTAUX par année	0	11	8	14	2	12	5	2	14	(5)	
TOTAUX depuis le début	0	11	19	33	35	47	52	54	68	(73)	

b. Coût de fabrication de la revue.

Depuis 2004 la revue est fabriquée par « Atelier Ariège Repro », à Foix. Les tarifs de base pour 2005 (inchangés par rapport à 2004) seront les suivants :

- 1 reliure thermique : 2.90 €TTC jusqu'à 100 pages, 4.20 €TTC au-delà
- 1 page A4 en noir et blanc : 0.04 €TTC
- 1 page A4 en couleurs : 0.45 €TTC
- 1 page A3 en noir et blanc : 0.08 €TTC
- 1 page A3 en couleurs : 0.90 €TTC

Cela porte le coût de fabrication par exemplaire vendu au détail (hors abonnement) au tarif global suivant :

- tome 1 : 46 pages A4 en noir et blanc, et 1 page A3 en couleurs (hors texte) → 03.24 €
- tome 2 : 73 pages A4, dont 1 en couleurs ; 1 page A3 en noir et blanc (hors texte) → 04.46 €
- tome 3 : 58 pages A4, dont 1 en couleurs → 04.23 €
- tome 4 : 97 pages A4 en noir et blanc → 05.38 €
- tome 5 : 85 pages A4, dont 4 en couleurs ; 1 page A3 en couleurs → 07.44 €
- tome 6 : 121 pages A4, dont 2 en couleurs → 09.86 €
- tome 7 : 156 pages A4, dont 20 en couleurs ; 1 page A3 en couleurs → 19.54 €
- tome 8 : 130 pages A4, dont 7 en couleurs → 12.55 €
- tome 9 : 137 pages A4, dont 22 en couleurs → 17.10 €

Actuellement les exemplaires sont vendus 17 €TTC aux non-adhérents, soit au prix coûtant pour les tomes les plus volumineux. On pourrait moduler le prix de vente au numéro en fonction du coût de fabrication.

Le coût de fabrication des numéros destinés aux abonnés (qui conditionne le montant de l'adhésion-abonnement) est moindre, puisque les pages en couleurs sont à la charge des auteurs. Le surcoût est très sensible pour les tomes 6 à 8 :

- tome 1 : 02.34 €
- tome 2 : 04.42 €
- tome 3 : 04.19 €
- tome 4 : 05.38 €
- tome 6 : 08.96 €
- tome 7 : 09.64 €
- tome 8 : 09.40 €
- tome 9 : 07.20 €

c. Contenu du prochain volume de la revue.

Le tome 10 contiendra une mise au point sur la phylogénie moléculaire des Acrididae d'Europe occidentale (D. PETIT), une note sur l'appartenance générique de « *Sphingonotus* » *azurescens* (B. DEFAUT), une mise au point taxonomique sur « *Sphingonotus* » *arenarius* (B. DEFAUT), une étude sur le peuplement orthoptérique d'une vallée en Corse (J. BARATAUD), la description d'une nouvelle espèce d'*Acrotylus* en Corse (B. DEFAUT), la description de deux nouvelles espèces ibériques de *Pseudosphingonotus* (B. DEFAUT), une note sur la présence inattendue de *Sphingonotus* groupe *maroccanus* en Galice (B. DEFAUT), un complément à une récente étude taxonomique sur les *Sphingonotus* du groupe *rubescens* (B. DEFAUT), une mise au point sur la répartition de *Phaneroptera n. nana* en Alsace et en Europe centrale (E. SARDET & alii), une note sur la taxonomie des sous-espèces d'*Epacromius tergestinus* présentes en France (B. DEFAUT), la description d'une nouvelle espèce d'*Oedipoda* en Corse (B. DEFAUT), une étude entomocénétique sur les Cigales de France (S. PUISSANT & B. DEFAUT). Et peut-être aussi une révision taxonomique des *Oedipoda* du domaine paléarctique occidental (B. DEFAUT), une révision

taxonomique des *Arcyptera* présents en France (B. DEFAUT) et une étude sur les orthoptères de Lorraine (E. SARDET & G. JACQUEMIN).

2-4. Le site Internet (d'après F. VENEAU).

Le site a été mis en ligne le 19 avril 2004. Depuis 2005, le service « statistiques » offert par Wanadoo est payant ; il donc faut prendre une décision à cet égard.

Votes :

- 1) il est décidé à l'unanimité la mise en chantier d'une nouvelle édition du « *synopsis des Orthoptères de France* ».
- 2) il est décidé à l'unanimité que le prix de vente de la revue aux non adhérents sera désormais de **15 euros** pour les **tomés 1 à 6**, et de **22 euros** pour les **tomés 7 à 9**.
- 3) il est décidé à l'unanimité de s'abonner au service « *statistiques* » de Wanadoo (notre site InterNet).
- 4) le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier (B. DEFAUT et J. DESILE).

COMPTE DE RESULTATS pour l'exercice 2004 :

CREDIT		DEBIT	
Excédent de trésorerie	312.37		
Adhésions simples	30.00	(Fournitures de bureau)	(néant)
Adhésions-abonnements	952.00	Frais postaux	340.31
Vente du synopsis	158.82	Services extérieurs	1 456.60
Vente de la revue	223.44	Abonnements / cotisations	40.00
Rentrées exceptionnelles	6 100.00	Frais exceptionnels	560.92
AG 2004	136.58	AG 2004	277.30
Dettes	378.00	Dettes	600.00
TOTAL :	8 291.21 euros	TOTAL :	3 275.13 euros

SOLDE CREDITEUR : 5 016.68 euros

Définitions :

« *Excédent de trésorerie* » : au 31 XII 2003 il restait 142.43 euros sur le compte et 169.94 euros dans la caisse, soit 312.37 euros.

« *Rentrées exceptionnelles* » : il s'agit 1) d'un don de l'association ASINAT (1 000 euros), 2) d'un prêt consenti par la même association pour la fabrication du tome 9 de la revue (600 euros), 3) du règlement d'études effectuées en 2004 par S. PUISSANT dans le Parc National des Pyrénées (4 500 euros ; mais il faudra en mobiliser 90 % pour un salariat en 2005 ou 2006, soit 4 050 euros).

« *AG 2004* » : dans la colonne « crédit », remboursement par les adhérents des frais occasionnés par l'AG (136.58) ; dans la colonne « débit », frais occasionnés par l'AG (location de salle : 115.00 euros, frais de cafétéria : 162.30 euros)

« *Dettes* » : dans la colonne « crédit » il s'agit des 378.00 euros à faire rentrer au titre de la participation des auteurs à la fabrication de la revue. Dans la colonne « débit » il s'agit du remboursement du prêt de 600 euros consenti par l'ASINAT (cf. ci-dessus).

« *Services extérieurs* » = fabrication de la revue de l'année (1 191.00 – 252.00 au titre de la participation effective des auteurs = 939.00) + retraitage de numéros anciens de la revue (267.00) + fabrication du bulletin de liaison (94.00) + convocations AG (54.60) + assurance (102.00).

« *Abonnements / cotisations* » = Cotisation U. E. F. (40 euros) (nous avons renoncé à l'abonnement à "associations, mode d'emploi").

« *Frais exceptionnels* » : achat du *Pack Office Microsoft* et de *Norton System Works 2005*.

Commentaires :

Nous avons vu qu'il faut prévoir le paiement de salaires en 2005 (ou 2006) pour un montant de 4 050 euros. Cela ramène le solde créditeur à la somme de 966.08 euros. Cela permet juste de régler le coût de fabrication d'un numéro de revue équivalent (en nombre de pages) au tome 7 ou au tome 8...

Pour ce qui est des perspectives immédiates : il y a actuellement 8 184.38 € sur le compte et 172.64 € dans la caisse, soit un total de 8 357.04 €. Mais il faut tenir compte du fait que 90 % de 7 635 € doivent rester disponibles pour des salaires (il s'agit des 4 500 € réglés par le PNP en 2004 et de 3 155 € réglés par la DIREN-LR en 2005) ; cela ramène le solde disponible à 8 357.04 - 6 871.50 = 1 485.54 €. Et puisque la dette de 600 € envers l'ASINAT a été réglée (en janvier 2005), on doit pouvoir fabriquer la revue 2005 et un bulletin de liaison, et les expédier aux adhérents.

Faute de quoi l'ASINAT interviendrait une nouvelle fois, sans doute.

Discussion :

Plusieurs participants s'étonnent de la mention « néant » portée à la rubrique « fournitures de bureau ». B. DEFAUT explique qu'en effet, il ne s'est pas fait rembourser quelques éventuels achats en 2004 (ramettes de papier, enveloppes, cartouches d'encre).

Vote : le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Montant des cotisations.

Depuis la dernière AG, les tarifs sont les suivants :

Tarif des cotisations individuelles.

- **5 euros** (32,80 FF) pour l'adhésion et **15 euros** (98,39 FF) pour l'abonnement à la revue, celui-ci impliquant l'adhésion (adhésion + abonnement = **20 euros**). Mais les numéros sont vendus aux non-adhérents au tarif de 17 euros (décision prise lors de la précédente AGO)

Tarif des cotisations des personnes morales (associant obligatoirement adhésion et abonnement).

- Réserves Naturelles, Bibliothèques, Bureaux d'études et associations loi 1901 comportant de 1 à 500 membres : **20 euros (131,19 FF)**, correspondant à l'envoi d'un numéro.
- Associations comportant de 501 à 1 000 membres : **35 euros (229,58 FF)**, correspondant à l'envoi de deux numéros.
- Associations comportant plus de 1 000 membres : **50 euros (327,98 FF)**, correspondant à l'envoi de trois numéros.

Vote. Après discussion il est décidé à l'unanimité de reconduire les tarifs précédents (sauf le tarif des exemplaires vendus au non-adhérents, qui a été défini plus haut) .

5. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Lors de l'AG 2004 le conseil d'administration comprenait 6 membres : B. DEFAUT (président), F. VENEAU (vice-président), J. DESILE (trésorier), V. MAURIN, D. MORICHON et L. DEFAUT (membres).

5-1. Renouvellement des mandats.

Nos statuts prévoient que les membres sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale. Le tableau qui suit montre que personne d'autre que B. DEFAUT ne doit remettre son mandat en jeu (il aurait même dû le faire l'an passé)

	03 XII 1994	29 IV 1995	20 IV 1996	19 IV 1997	18 IV 1998	17 IV 1999	15 IV 2000	21 IV 2001	06 IV 2002	19 IV 2003	21 V 2004	26 VIII 2005
B. Defaut	+		X		X			X				X
J. Maurette	+			(?)								
C. Denèle		+		x								
E. Marty			+			(x)						
F. Veneau				X			X			X		
M. Lepley				+			X		x			
L. Defaut					+			X			X	
A. Roujas						+			(?)			
V. Maurin							(+)	+			X	
J. Desile							(+)	+			X	
Y. Sentissi							(+)	+	x			
D. Morichon S. Jaulin											+	+
TOTAL	2	3	4	4	5	6	8	8	5	5	6	

- (+) cooptation en cours d'année
+ élection lors de l'AG (ou confirmation de la cooptation en AG)
X mise en jeu du mandat et réélection en AG
x démission à l'occasion de l'AG
(x) démission en cours d'année
(?) autre type de démission

Vote : B. DEFAUT se représente et est reconduit à l'unanimité.

5-2. Election de nouveaux membres.

Il est constaté que personne n'a répondu à l'appel à candidature envoyé aux adhérents en même temps que les convocations à l'AGO.

Mais B. DEFAUT propose à Stéphane JAULIN de se porter candidat, compte tenu de sa relative proximité géographique (Perpignan) et aussi de sa forte implication dans les activités de l'ASCETE (notamment l'atlas national et l'atlas pour Midi-Pyrénées). Cette demande est aussitôt acceptée.

Il est aussi demandé s'il y a dans la salle d'autres personnes qui veulent entrer au CA. En vain.

Vote : la candidature de Stéphane JAULIN est acceptée à l'unanimité.

6. Doit-on accepter de diffuser notre bulletin de liaison en format pdf aux adhérents qui le souhaiteraient ?

Discussion : il est constaté que les avantages pécuniaires (photocopies et timbres) justifient cette proposition, dans la mesure où les adhérents concernés l'acceptent.

Vote : le principe de ce mode de diffusion est accepté à l'unanimité.

7. Faudra-t-il délivrer désormais les tirés à part en format pdf ?

Discussion : les avantages (économies, meilleure diffusion) sont mis en parallèle avec le risque d'une diffusion pirate pouvant conduire à terme à une asphyxie financière.

Vote : le principe de ce mode de diffusion est accepté à l'unanimité.

8. Point sur la nouvelle formule de notre revue.

Discussion : G. JACQUEMIN s'étonne du changement de police car, selon lui, la police *Times New Roman* est classiquement réputée moins fatigante à la lecture que *Arial* (c'est d'ailleurs la police utilisée habituellement en imprimerie). Pour lui, l'idéal serait une police *TNR* de taille 11. Mais B. DEFAUT fait remarquer que cela augmenterait sensiblement le nombre de pages. D'autres adhérents font remarquer que la célèbre revue orthoptérique allemande *Articulata* est en police *Arial*.

Concernant l'adoption de la mise en page sur deux colonnes, plusieurs adhérents considèrent que cela facilite en effet la lecture.

Vote : il est décidé à l'unanimité de conserver la formule actuelle.

9. Faut-il prévoir dans nos statuts que le président ait la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour des AGO, au dernier moment, un point nouveau nécessité par des circonstances nouvelles ?

Discussion : D. MORIN est d'accord avec cette proposition, sous réserve que le président demande et obtienne l'assentiment des participants en ouverture d'assemblée générale. Mais F. VENEAU estime qu'il serait moralement très gênant que l'ordre du jour de l'AGO soit différent de celui figurant sur les convocations ; plusieurs adhérents sont d'accord avec ce point de vue. J. DESILE propose alors que les points importants survenant en dernière minute soient traités en assemblée générale extraordinaire (AGE).

Vote : cette proposition de J. DESILE est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h00'.

- CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 AOUT 2005.

La séance est ouverte à 12 h 00' (à la *Maison du Parc Naturel Régional du Morvan*, 58 Saint-Brisson).

Sont présents les membres du conseil d'administration suivants : B. DEFAUT (président), F. VENEAU, J. DESILE (trésorier), D. MORICHON (membre) et S. JAULIN (membre).

Absents excusés : V. MAURIN, L. DEFAUT.

Sont présents également, en tant qu'invités, les membres de l'association qui ont participé à l'assemblée générale le même jour.

1. Approbation du compte-rendu du dernier CA.

B. DEFAUT donne lecture du compte-rendu.

Vote : le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Election du Bureau.

B. DEFAUT est volontaire pour continuer à être Président et Secrétaire, F. VENEAU pour continuer à être Vice-président et J. DESILE pour rester trésorier.

Vote : cette répartition des fonctions est reconduite à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15'.

- DEBATS EN MARGE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AOUT 2005.

La séance est ouverte le 26 août 2005 à la Maison du PNR du Morvan (58 St Brisson), à 14 h 30'.

Président de séance : B. DEFAUT.

Secrétaire de séance : J. DESILE.

Participants : les 13 personnes présentes à l'assemblée générale, auxquelles se sont ajoutés J.-L. PRATZ et G. ORIEUX.

1. Mise en place des comités régionaux de validation des données pour l'Atlas national de l'ASCETE.

2. Point sur les atlas régionaux en cours.

Il est décidé de traiter simultanément les deux points ci-dessus.

Rappels (extraits du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2004) :

1. « *Les participants se sont finalement mis d'accord sur la nécessité d'une validation (= homologation) des données, au cas par cas, par la personne (ou par le groupe de personnes responsable(s) de l'atlas en cause, que celui-ci soit régional ou national. Et concernant les « personnes référentes pour la validation des données » il est décidé que ce seront les personnes qui remplissent déjà cette fonction au sein des différents réseaux régionaux.* »

2. « *Il a été décidé que la responsabilité de la validation des données utilisées pour cet atlas national incombera en dernier ressort à l'ASCETE.* »

Nord-Pas-de-Calais.

Personnes référentes pour la validation des données : C. VANAPPELGHEM & E. FERNANDEZ.

Données : Aucun des participants ne connaît au juste l'état d'avancement de l'atlas entrepris il y a quelques années par le GON. B. DEFAUT doit se renseigner¹.

Edition : date non prévue.¹

Utilisation des données par l'atlas national : ?¹

Normandie (les deux régions).

Personne référente pour la validation des données : P. STALLEGER.

Données : le terrain est terminé.

Edition : apparemment pour très bientôt.

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).

Picardie.

Personne référente pour la validation des données : F. BOCA.

Données : un atlas est en cours sous la direction de F. BOCA. (O. BARDET a fourni ses propres données, sur Excel).

Edition : ? (B. DEFAUT doit se renseigner).²

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).²

Ile-de-France.

Personne référente pour la validation des données : S. GADOUM.

Encore peu de données ont été fournies, mais il y a plusieurs promesses.

Edition : envisageable pour 2007 ou 2008.

Utilisation des données par l'atlas national : oui.

Champagne-Ardenne.

Personne référente pour la validation des données : G. COPPA.

Données : G. COPPA et Vincent TERNOIS.

Edition : ? (B. DEFAUT doit se renseigner).³

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).³

¹ C'est fait. Cédric m'a répondu le 08 IX 2005 qu'il était personnellement d'accord pour transmettre les données, mais que pour la bonne règle il devait demander l'aval du CA du GON. Il n'y a pas de date de publication prévue pour l'atlas régional, car le rythme de fourniture de nouvelles données est bien ralenti, depuis quelque temps.

² Le 22 IX 2005, F. BOCA m'a indiqué qu'il était personnellement favorable, mais qu'il devait demander l'accord des membres du Réseau Orthoptères de Picardie et celui de son conseil d'administration. La sortie de l'atlas régional est envisagée pour 2009. Le Réseau s'est doté d'une « commission d'homologation ».

³ Le 15 (et le 16) IX 2005 Gennaro m'a confirmé l'existence du projet et l'identité des deux responsables. Il est personnellement favorable à la transmission des données. Il ne m'a pas précisé la date envisagée pour la publication de l'atlas régional.

Lorraine.

Personnes référentes pour la validation des données : E. SARDET & G. JACQUEMIN.

Données : actuellement 7 000 données, pour 60 espèces. A compléter (jusqu'à dépasser 10 000)

Edition : d'ici 4 à 5 ans.

Utilisation des données par l'atlas national : oui.

Alsace.

Personne référente pour la validation des données : S. HUGEL.

Données : en cours de collecte auprès de membres de la Société Alsacienne d'Entomologie (actuellement 7 000 données).

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : E. SARDET va demander

Franche-Comté.

Personne référente pour la validation des données : François DEHONDT.

Données : Frédéric MORA (de l'OPIE) → à faire contacter par F. DEHONDT.

EDITION : ?.

Utilisation des données par l'atlas national : S. GADOUM va demander.

Bourgogne.

Personne référente pour la validation des données : O. BARDET.

Données : 3 500 données (pour 71 espèces).

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : oui.

Centre.

Personnes référentes pour la validation des données : R. CLOUPEAU & J.-L. PRATZ.

Données : Naturalistes Orléanais et R. CLOUPEAU.

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).

Pays de la Loire.

Personne référente pour la validation des données : E. SARDET (F. DUSOULIER réside désormais dans le Sud-Est).

Données : atlas régional dirigé par B. PERROTIN. Un atlas en cours pour la Vendée par F. DUSOULIER (en voie d'achèvement) et un autre pour le Maine par Maine-Nature-Environnement.

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : E. SARDET va demander à B. PERROTIN, et A. FRANÇOIS va demander à Maine-Nature-Environnement.

Bretagne.

Personne référente pour la validation des données : F. FOUILLET.

Données : centralisées par P.-Y. PASCO (Bretagne Vivante); le GREZIA collabore. Les données de F. DUSOULIER (saisies sur Excel) ne sont pas encore intégrées à la base de données.

Edition : ? (la dynamique est plus ou moins en panne).

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).

Poitou-Charentes.

Personne référente pour la validation des données : F. VENEAU & E. SARDET.

Données : surtout F. VENEAU, aussi E. SARDET et B. DEFAUT. Il y a aussi un atlas en cours pour les Deux-Sèvres réalisé par Deux-Sèvres Nature Environnement. Ni l'ASCETE, ni l'OPIE-PC n'ont été contactés ou informés. La LPO nationale réaliserait aussi un Atlas du Poitou-Charentes, ou le préparerait; nous n'avons pas plus d'information.

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : F. VENEAU et E. SARDET vont prendre contact.

Limousin.

Personne référente pour la validation des données : D. PETIT.

Données : un atlas est paru il y a quelques années (UEF), avec 2 000 données.

Edition : (une nouvelle édition est-elle prévue ?)

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).

Auvergne.

Personne référente pour la validation des données : E. BOITIER.

Données : E. BOITIER (surtout dans le Puy-de-Dôme).

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).

Rhône-Alpes.

Personnes référentes pour la validation des données : J. BLANCHEMAIN, D. MORIN, Y. BRAUD.

Données : atlas régional en cours par MIRAMELLA, avec déjà 10 à 15 000 données dans la base..

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).

Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Personnes référentes pour la validation des données : D. MORIN & Y. BRAUD.

Données : Des données chez D. MORIN, S. GADOUM, Y. BRAUD, F. DUSOULIER, E. SARDET, A. FOUCART, B. DEFAULT. Projet d'atlas régional aussi par M. LEMONNIER depuis 3 ou 4 ans, et en collaboration (plus ou moins) avec Ph. PONEL et C. FAVET.

Edition : d'ici 2009 ou 2010.

Utilisation des données par l'atlas national : oui (à vérifier pour celles de M. LEMONNIER).

Corse.

Personnes référentes pour la validation des données : Y. BRAUD & O. BARDET ? (Il y a surabondance de prétendants potentiels !).

Données : équipe Y. BRAUD + E. SARDET + D. MORIN → 4 000 données (et d'autres missions sont prévues). Equipe O. BARDET + E. BOITIER + D. PETIT + B. DEFAULT → 500 données.

Edition : d'ici 2009 ou 2010.

Utilisation des données par l'atlas national : oui.

Languedoc-Roussillon.

Personnes référentes pour la validation des données : D. MORIN & S. PUISSANT.

Données : environ 2 000 données de D. MORIN (surtout dans l'Hérault) et environ 1 000 données de S. PUISSANT (surtout dans les Pyrénées-Orientales). Il y aurait aussi des données d'A. FOUCART à récupérer (Y. BRAUD et E. SARDET vont s'y employer).

Edition : d'ici 2009 ou 2010.

Utilisation des données par l'atlas national : à priori, oui (à vérifier).

Midi-Pyrénées.

Personne référente pour la validation des données : B. DEFAULT.

Les données de B. DEFAULT et de G. KRUSEMAN sont maintenant dans la base de données (environ 8 000 données). Il reste à récupérer les données de D. MORIN (format Excel), de S. GADOUM (sur papier), de S. PUISSANT (Martres Tolosane + Parc National des Pyrénées, sur papier) et de F. DUSOULIER (Excel). Il reste aussi à intégrer les données de la biblio (après validation) : liste des références dans le rapport d'E. MARTY.

Edition : envisagée pour 2007 ou 2008.

Utilisation des données par l'atlas national : oui.

Aquitaine.

Personne référente pour la validation des données : D. MORIN.

Données : D. MORIN et N. ILBERT (qui ne résident plus ni l'un ni l'autre en région Aquitaine).

Edition : ?

Utilisation des données par l'atlas national : D. MORIN va contacter N. ILBERT (qui réside dans le Gers).

Ce projet d'atlas national, venant synthétiser les atlas régionaux en cours de réalisation, sera présenté sur le site InterNet de l'ASCETE.

L'information sera transmise à l'UEF.

Après discussion, il est admis le principe général d'une réédition des atlas régionaux de l'ASCETE tous les 5 à 10 ans, en fonction de l'importance des nouveautés.

3. Mise en place de nouvelles rubriques sur le site de l'ASCETE.

Après discussion il est admis de créer les deux rubriques suivantes, qui seront permanentes (mais améliorables) :

3-1. Rubrique « pour débiter ».

Propositions concrètes de mise en forme :

* S. GADOUM et F. VENEAU proposent de réaliser les textes sur les thèmes 1) « matériel de base pour constituer une collection », et 2) « ouvrages indispensables pour la détermination ».

Autres thèmes possibles : « techniques de chasse » ; (...)

3-2. Rubrique « pour continuer ».

Propositions concrètes de mise en forme :

* O. BARDET et E. BOITIER pour le thème « prospection au bat-box »

- * D. MORIN pour le thème « *préparation des exemplaires récoltés* »
- * F. VENEAU pour le thème « *identification des espèces françaises de Phaneroptera* »

Autres thèmes possibles : *l'identification à vue des orthoptères sur le terrain ; la pratique des relevés entomocénétiques ; la détermination des espèces de Chorthippus du groupe biguttulus ; la signification des manifestations sonores ; les phénomènes de grégairisation en France ; la notion de sous-espèce ; (...)*

4. Mise à jour de la liste des noms vernaculaires des Orthoptères de France, ou au moins constitution d'un comité.

Après discussion, il est admis que cette liste n'est pas très utile (même s'il y a une forte demande de la part de certains organismes), puisque la seule nomenclature ayant une valeur scientifique est la nomenclature en latin.

Pour cette raison il est décidé de se contenter d'amender la liste actuellement téléchargeable sur le site de l'ASCETE (elle-même s'inspire beaucoup des publications de LUQUET sur le sujet⁴, notamment du célèbre guide BELLMANN & LUQUET, 1995).

Il est décidé également que la nouvelle liste sera publiée dans notre revue, avec comme nom d'auteur celui de « ASCETE ».

Ci-dessous, les modifications adoptées :

- Ephippigerida nigromarginata* : l'Ephippigère d'Algérie.
- Pyrgomorpha c. conica* : le Pyrgomorphe à tête conique.
- Cophopodisma pyrenaica* : la Miramelle des Pyrénées.
- Epipodisma pedemontana waltheri* : la Miramelle du Piémont
- Acrida turrata* : la Truxale africaine.
- Acrida ungarica mediterranea* : la Truxale méditerranéenne.
- Oedipoda fuscocincta sicula* : l'Oedipode sicilienne.
- Sphingonotus corsicus* : l'Oedipode insulaire
- Sphingonotus uvarovi* : l'Oedipode élégante.
- Aiolopus t. thalassinus* : le Criquet émeraude.
- Aiolopus strepens* : le Criquet automnal.
- Epacromius t. tergestinus* : le Criquet des salines
- Epacromius tergestinus ponticus* : le Criquet des torrents.
- Arcyptera m. microptera* : l'Arcyptère italienne.
- Arcyptera microptera carpentieri* : l'Arcyptère des causses.
- Myrmeleotettix m. maculatus* : le Criquet tacheté.
- Omocestus petraeus* : le Criquet des rocaïlles.
- Chorthippus pl. sp.* : le Criquet de (en remplacement de « le Chorthippe de »)
- Chorthippus parallelus erythropus* : le Criquet ibérique.
- Chorthippus binotatus saulcyi* : le Criquet de Saulcy.
- Euchorthippus declivus* : le Criquet opportuniste.
- Euchorthippus elegantulus gallicus* : le Criquet gaulois.
- Perlamantis alliberti* : la Mante perle
- Ameles africana* : le Mante africaine.
- Iris oratoria* : la Mante ocellée.
- Empusa pennata* : l'Empuse pennée.

- NOUVEAUX MEMBRES.

David LLUCIÀ POMARES
c/Sant Jaume, Casa 1
08184 Palau Solità i Plegamans
Barcelona (España)

⁴ G.-C. LUQUET a été invité à plusieurs reprises à participer à ce travail. Il n'a pu faire connaître son intérêt pour cette démarche qu'après l'AG, (mail en date du 01 IX 2005). A près avoir consulté (par mail) les participants à l'AG, j'ai soumis à son appréciation les modifications que nous avons adoptées. Je n'ai pas reçu de réponse.

COURRIER DE L'ASCETE n° 26

octobre 2005

